

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32144**

Intitulé

Médiateur social et interculturel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Conseil et formation sur les relations interculturelles et les migrations (COFRIMI)	directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332t Aide, conseil, orientation, soutien socio-éducatif

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le médiateur social et interculturel occupe une position de tiers dans une relation où la communication entre deux personnes ou deux groupes ne se fait pas ou ne se fait plus. Il va permettre un espace d'écoute, d'échanges et de négociation entre les deux parties pour arriver à établir ou rétablir les liens, améliorer les relations ou dépasser un différend. Il intervient dans des lieux ou des espaces où se trouve une population d'origines diverses. Les principales activités sont : - analyser le territoire d'intervention - accueillir, informer, orienter le public, - assurer une veille sociale, - participer à des réseaux de professionnels, - Prévenir et gérer des situations conflictuelles, - faciliter la communication entre deux parties de cultures différentes- Concevoir des projets avec la mise en oeuvre de la pratique de la médiation, - Conduire le projet, - l'évaluer, -

Les capacités attestées :

- Identifier les missions et actions de la structure, - Analyser les caractéristiques d'un territoire d'activités, - Repérer les différents intervenants et partenaires, - assurer une veille sociale, - expliquer l'utilité sociale de la médiation - coordonner des activités de médiation menées en équipe et/ou avec des partenaires, - concevoir et rédiger un projet de médiation - mettre en oeuvre les actions prévues et les évaluer - occuper une place de tiers entre deux parties et conduire la médiation jusqu'à ce qu'elles trouvent un compromis - communiquer en situation interculturelle- se décentrer par rapport à ses représentations

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le cadre d'exercice du métier de la médiation sociale et interculturelle est hétérogène. Il varie selon la structure, l'environnement et les caractéristiques socioculturelles du public. L'activité s'exerce dans des espaces publics (quartiers, transports, habitat collectif, établissements scolaires, hôpitaux et autres établissements de santé, équipements sociaux...) au sein d'associations, d'organisme à caractère social, de collectivités locales..., en contact avec le public et en collaboration avec différents intervenants (travailleurs sociaux, personnel de santé, personnel d'enseignement, personnel administratif, gardiens d'immeubles, personnel de sécurité...).

Les structures employeurs sont également de taille variable. En 2012, selon le guide de la médiation sociale en matière de tranquillité publique, il existait plus de 9000 agents de médiation sociale chargés de la tranquillité publique et quatre types d'employeurs :

- les collectivités territoriales qui emploient directement près de 5000 agents de médiation et de prévention dont le tiers est titulaire de la fonction publique territoriale ;
- les sociétés de transports, qui emploient directement plus de 500 salariés et plus de 1000 par le biais de conventions passées avec des associations ;
- les bailleurs sociaux, qui emploient directement quelques centaines d'agents de médiation locative ;
- le secteur associatif qui constitue également un employeur important de médiateurs sociaux et le principal porteur d'emplois aidés dans ce secteur d'activité.

Employeurs potentiels : Associations de proximité, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, fonction publique d'Etat, hôpitaux, centres sociaux, établissements médico-sociaux spécialisés, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, Foyers Jeunes Travailleurs, Centres d'accueil d'urgence, centres d'accueil pour demandeurs d'asile, centres provisoires d'hébergement,

Médiateur social, agent de médiation, médiateur scolaire, médiateur social et interculturel, animateur social, agent d'accueil.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1204 : Médiation sociale et facilitation de la vie en société

K1205 : Information sociale

K1206 : Intervention socioculturelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le titre professionnel est composé de 3 domaines de compétences :

DC 1 - Territoire et médiation

L'exercice des fonctions de médiation nécessite aujourd'hui pour les professionnels d'être en mesure d'assurer les différentes dimensions de la médiation sociale, notamment Une dimension « terrain », caractérisée par la présence d'agents de médiation dans les espaces publics et de contact direct avec les publics.

Assurer une présence active de proximité.

Mettre en relation avec un partenaire.

Participer à une veille sociale et technique territoriale.
Faciliter la concertation entre les habitants et les institutions.
Informers, sensibiliser et / ou former.

En effet, le médiateur est en capacité de nouer des coopérations avec les autres professionnels de l'intervention sociale (travailleurs sociaux, ...) sans se substituer à eux. Il développe des partenariats de manière cohérente et pertinente et s'inscrit dans un réseau d'acteurs territoriaux.

DC 2 - Conduite de projet et médiation

Conception, conduite et évaluation de projet de médiation sont les compétences évaluées dans ce domaine. En effet, en impulsant et favorisant les projets collectifs les professionnels sont en mesure de mener une démarche évaluative en termes de réalisation, de résultat, d'impact. Ces compétences professionnalisent le médiateur notamment en répondant aux exigences des activités revêtant une dimension de gestion opérationnelle, de coordination de projet et/ou d'équipe.

DC 3 - processus de médiation sociale et interculturelle.

Pour assurer leurs fonctions de prévention et gestion des situations conflictuelles par la mise en œuvre du processus de médiation sociale, les médiateurs doivent se conformer à un certain nombre de règles déontologiques et éthiques délimitant ce qui leur est autorisé et ce qui leur est interdit dans le cadre de la loi.

Des compétences en communication interculturelle renforcent la fonction de tiers en permettant de se décentrer de ses propres codes et valeurs.

Ces domaines de compétences sont évaluées sur la base de deux épreuves :

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 32144 - 2 - Développement de projet en lien avec la médiation	Compte rendu d'expérience professionnelle et entretien <u>Nature de l'épreuve :</u> Le candidat remettra un document rédigé de 15 à 20 pages. Ce document sera accompagné d'un avis du tuteur du stage en alternance, qui peut être le lieu de travail du candidat si celui-ci est salarié. Le candidat présentera oralement son expérience (15min maximum). Cet exposé sera suivi d'un entretien de 30 min maximum. <u>Modalités d'évaluation</u> L'épreuve sera évaluée à la fois sur l'écrit et l'oral. Les compétences seront évaluées selon trois niveaux : acquis, en cours d'acquisition, non acquis. Le candidat validera l'épreuve s'il y a une majorité de niveaux acquis et en cours d'acquisition. Si l'épreuve n'est pas validée, la commission établira un rapport circonstancié qui sera remis au candidat. Celui-ci pourra se présenter à l'épreuve de rattrapage, qui se déroulera dans les mêmes conditions.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 32144 - 3 - Processus de médiation sociale et interculturelle</p>	<p>Mise en situation en centre de formation et entretien</p> <p><u>Nature de l'épreuve et mise en œuvre</u></p> <p>A partir d'une situation proposée par la commission d'évaluation, le candidat se mettra en position de tiers et mènera une médiation entre deux parties qui seront jouées par d'autres stagiaires (30 min maximum)</p> <p>Cette mise en situation sera suivie d'un entretien de 30 min maximum.</p> <p><u>Modalités d'évaluation.</u></p> <p>Les compétences seront évaluées selon trois niveaux : acquis, en cours d'acquisition, non acquis. Le candidat validera l'épreuve s'il y a une majorité de niveaux acquis et en cours d'acquisition.</p> <p>Si l'épreuve n'est pas validée, la commission établira un rapport circonstancié qui sera remis au candidat. Celui-ci pourra se présenter à l'épreuve de rattrapage, qui se déroulera dans les mêmes conditions.</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 32144 - 1 - Intervention sur un territoire</p>	<p>Compte rendu d'expérience professionnelle et entretien</p> <p><u>Nature de l'épreuve :</u></p> <p>Le candidat remettra un document rédigé de 15 à 20 pages.</p> <p>Ce document sera accompagné d'un avis du tuteur du stage en alternance, qui peut être le lieu de travail du candidat si celui-ci est salarié.</p> <p>Le candidat présentera oralement son expérience (15min maximum). Cet exposé sera suivi d'un entretien de 30 min maximum.</p> <p><u>Modalités d'évaluation</u></p> <p>L'épreuve sera évaluée à la fois sur l'écrit et l'oral.</p> <p>Les compétences seront évaluées selon trois niveaux : acquis, en cours d'acquisition, non acquis. Le candidat validera l'épreuve s'il y a une majorité de niveaux acquis et en cours d'acquisition.</p> <p>Si l'épreuve n'est pas validée, la commission établira un rapport circonstancié qui sera remis au candidat. Celui-ci pourra se présenter à l'épreuve de rattrapage, qui se déroulera dans les mêmes conditions.</p>

Validité des composantes acquises : 3 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	<p>Compte rendu d'expérience professionnelle et entretien : Composition de la commission d'évaluation La commission d'évaluation sera composée d'un formateur du centre de formation et d'un professionnel des métiers de la médiation sociale</p> <p>Mise en situation en centre de formation et entretien La commission d'évaluation sera composée soit de deux formateurs, soit d'un formateur et d'un professionnel de la médiation Les résultats des candidats seront proposés au jury plénier présidé par un représentant de la Politique de la Ville. Il est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux personnes extérieures à l'organisme de formation, représentant les employeurs et salariés de collectivités territoriales et/ou de structures associatives relevant du champ de l'intervention sociale et/ou de l'Economie Sociale et Solidaire. - Un professionnel du champ de la médiation sociale - Un responsable de formation de COFRIMI
En contrat de professionnalisation	X	<p>Compte rendu d'expérience professionnelle et entretien : Composition de la commission d'évaluation La commission d'évaluation sera composée d'un formateur du centre de formation et d'un professionnel des métiers de la médiation sociale</p> <p>Mise en situation en centre de formation et entretien La commission d'évaluation sera composée soit de deux formateurs, soit d'un formateur et d'un professionnel de la médiation Les résultats des candidats seront proposés au jury plénier présidé par un représentant des Politiques de la Ville. Il est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux personnes extérieures à l'organisme de formation, représentant les employeurs et salariés de collectivités territoriales et/ou de structures associatives relevant du champ de l'intervention sociale et/ou de l'Economie Sociale et Solidaire. - Un professionnel du champ de la médiation sociale - Un responsable de formation de COFRIMI
Par candidature individuelle	X	

<p>Par expérience dispositif VAE prévu en 2014</p>	X	<p>Procédure en 3 étapes :</p> <p>Première phase : Livret 1 – recevabilité de la demande Accueil, information du candidat et vérification des exigences préalables : activité significative en rapport direct avec la contenu du diplôme et durée requise Remise du livret 1 si les exigences préalables sont remplies. Dépôt de la demande et envoi d'un accusé à réception Si le dossier est recevable, envoi d'une décision de recevabilité et information sur les dates et lieux des prochains jurys</p> <p>Deuxième phase : Livret 2 – Présentation des acquis de l'expérience Un accompagnement est proposé. Celui-ci est facultatif. Il s'agit d'une aide méthodologique pour décrire et analyser les activités</p> <p>Troisième phase : Validation des acquis de l'expérience Dépôt du livret de présentation des acquis de l'expérience Examen du livret par le jury VAE Un entretien entre le jury VAE et le candidat peut être demandé par l'une ou l'autre des parties. Proposition des résultats par le jury VAE qui peut prendre 3 formes : <i>obtention du diplôme</i> ou <i>aucune validation</i> ou <i>validation partielle + préconisations du jury pour l'obtention complète du diplôme</i> .Les résultats des candidats seront proposés au jury plénier présidé par un représentant des Politiques de la Ville. Il est composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux personnes extérieures à l'organisme de formation, représentant les employeurs et salariés de collectivités territoriales et/ou de structures associatives relevant du champ de l'intervention sociale et/ou de l'Economie Sociale et Solidaire. - Un professionnel du champ de la médiation sociale - Un responsable de formation de COFRIMI
--	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Médiateur social et interculturel" avec effet au 28 mai 2018, jusqu'au 4 janvier 2022.

Arrêté du 6 mai 2015 publié au Journal Officiel du 27 mai 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Médiateur social et interculturel" avec effet au 01 juin 2012, jusqu'au 27 mai 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 2012, 95 titres professionnels de médiateurs ont été remis, à raison d'une moyenne de 15 stagiaires par an. Depuis 1996 et à

raison d'une session par an, COFRIMI forme à la médiation sociale et interculturelle. Environ 200 stagiaires ont été formés à la médiation sociale par COFRIMI

Autres sources d'information :

www.francemediation.fr

<http://www.ville.gouv.fr/?mediation-sociale,1715>

<http://www.cofrimi.com>

Lieu(x) de certification :

Conseil et formation sur les relations interculturelles et les migrations (COFRIMI) : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne (31)
[108, route d'Espagne 31100 TOULOUSE]

108 route d'Espagne

31100 Toulouse

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

108 route d'Espagne

31100 Toulouse

Historique de la certification :